

Séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 11 mai 2015 à 20h.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Brigitte Gagné, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron et Luc A. Bonneau, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard et l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Francis de la Boissière.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h04 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **RÉSOLUTION No 2015-094**

#### **Acceptation des articles ajoutés à l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, incluant les nouveaux articles ajoutés.

#### **RÉSOLUTION No 2015-095**

#### **Installation de nouvelles lampes de rues – Soumission E.K. Électrik et demande à Hydro-Québec**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU :

- 1) QUE ce conseil accepte la soumission de E.K. Électrik et autorise une dépense d'environ 3 000\$ plus taxes pour l'achat d'un nouveau luminaire de type DEL 60W avec potence de 8 pieds et de trois nouveaux luminaires de type DEL 90W avec potence de 10 pieds :
- 2) QUE ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiments à effectuer une demande auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir l'autorisation de raccorder quatre nouveaux luminaires de type DEL sur leur poteau respectif aux endroits suivants ainsi que les frais relatifs à leur raccordement par Hydro-Québec :
  - Chemin des Oies-Blanches, entre les résidences numéros 1026 et 1032 (1 lampe 60 watts);
  - 3<sup>e</sup> Rang, devant la résidence numéro 826, poteau XKKJ9R (1 lampe 90 watts);
  - 3<sup>e</sup> Rang, entre les résidences numéros 767 et 769, poteau XEOWMB (1 lampe 90 watts);
  - 6<sup>e</sup> Rang, poteau municipal (à installer) devant la résidence numéro 1328, (1 lampe 90 watts);

**RÉSOLUTION  
No 2015-096**

**Demande de dérogation mineure – Laurent Detraz et Caroline Fortin**

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laurent Detraz et dame Caroline Fortin ont présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre la construction d'un garage à une distance de 5,00 mètres de la limite d'emprise de rue, sur leur emplacement sis au 8 du chemin de l'Île-des-Saules à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet :

- De réduire la marge limite d'emprise de rue du garage de 2,0 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 7,0 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 28 avril 2015, recommandant d'accepter la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de monsieur Laurent Detraz et dame Caroline Fortin visant à permettre la construction d'un garage à une distance de 5,00 mètres de la limite d'emprise de rue, sur leur emplacement sis au 8 du chemin de l'Île-des-Saules à Saint-Prime; laquelle demande a pour effet :

- De réduire la marge limite d'emprise de rue du garage de 2,0 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 7,0 mètres.

**DÉPÔT**

**Analyse budgétaire au 30 avril 2015**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général procède, lors de cette session ordinaire ajournée du conseil, au dépôt des deux états comparatifs mentionnés au dit article; lesquels sont datés du 30 avril 2015.

**RÉSOLUTION  
No 2015-097**

**Vidange de l'étang No 3 – Mandat pour recyclage agricole des biosolides municipaux**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 10 203.38\$ plus taxes et mandate les Produits BCC inc. pour le recyclage agricole des biosolides municipaux; le tout conformément à leur proposition d'honoraires, en date du 6 mai 2015.

QUE pour défrayer le coût de ce mandat, le directeur général soit autorisé à :

- 1) Emprunter le montant total de celui-ci, à même le capital disponible du fonds de roulement.
- 2) Rembourser l'emprunt au fonds de roulement en deux versements égaux annuels le premier mai de chaque année, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 (Notes : 1- le solde non

affecté du fonds de roulement est de 169 618\$ sur un total de 401 000\$, en date d'aujourd'hui; 2- l'emprunt au FR pour le mandat de déphosphatation, se termine en 2016).

**RÉSOLUTION  
No 2015-098**

**Entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-054 de ce conseil, en date du 2 mars 2015 ayant pour but d'autoriser la signature d'une entente de partenariat avec Hydro-Québec ayant pour but le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime doit également conclure une entente avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour être habilitée à adhérer au Circuit électrique d'Hydro-Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Régis Girard, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une entente avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour être habilitée à adhérer au Circuit électrique d'Hydro-Québec; le tout selon le projet de protocole d'entente soumis à ce conseil pour examen.

**RÉSOLUTION  
No 2015-099**

**Levée de l'assemblée**

À 20h11, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

---

**Lucien Boivin,  
Président de l'assemblée**

---

**Régis Girard,  
Directeur général**

=====